



ÉPITRE DE SAINT PAUL A TITE.

CHAPITRE PREMIER.

Paul salue Tite. Devoirs des Prêtres & des Evêques. Il exhorte Tite à reprendre les faux Docteurs. Tout est pur pour ceux qui sont purs. On renonce Dieu en vivant mal.

1. **P**AULUS servus Dei ,
Apostolus autem Je-
su Christi , secundum fi-
dem electorum Dei , &
agnitionem veritatis quæ
secundum pietatem est ,

1. in spem vitæ æternæ ,
quam promisit qui non
mentitur , Deus , ante
tempora sæcularia :

3. manifestavit autem
temporibus suis verbum
suum in prædicatione ,
quæ credita est mihi secun-
dum præceptum Salvatoris
nostri Dei :

4. Tito dilecto filio se-
cundum communem fidem
gratia , & pax à Deo Pa-
tre , & Christo Jesu Sal-
vatore nostro.

5. Hujus rei gratiâ reli-

†. 1. *expl.* des vérités qui regardent la piété & le vrai culte de Dieu.

≡ †. 2. *lestr.* dans l'espérance. ≡ †. 3. *autr.* son verbe.

Nouveau Testament. Tome VII.

1. **P**AUL serviteur de Dieu , &
Apôtre de J. C. , pour ins-
truire les élus de Dieu * dans la foi
& dans la connoissance de la vérité
qui est selon la piété ,

2. & qui donne l'espérance * de
la vie éternelle , que Dieu , qui ne
peut mentir , a promise & destinée
avant tous les siècles :

3. ayant fait voir en son temps
l'accomplissement de sa parole * dans
la prédication de l'Evangile , qui
m'a été confié , par l'ordonnance
de Dieu notre Sauveur :

4. A Tite son fils bien-aimé en
la foi qui nous est commune : Que
Dieu le Père & J. C. notre Sau-
veur , nous donnent la grâce & la
paix.

5. Je vous ai laissé en Crète ;

O

afin que vous y régliez tout ce qui reste à y régler, & que vous établissiez des Prêtres en chaque ville, selon l'ordre que je vous en ai donné.

1. *Tim.* 3. 2. 6. Choïssant celui qui sera irréprochable, qui n'aura épousé qu'une femme, dont les enfans seront fides, non accusés de débauches, ni désobéissans.

7. Car il faut que l'Evêque soit irréprochable, comme étant le dispensateur & l'économe de Dieu; qu'il ne soit ni altier, ni colère; ni sujet au vin, ni violent & prompt à frapper, ni porté à un gain honteux;

8. mais qu'il aime à exercer l'hospitalité; qu'il soit affable*; qu'il soit sobre, juste, saint, tempérant:

9. qu'il soit fortement attaché aux vérités de la foi, telles qu'on les lui a enseignées; afin qu'il soit capable d'exhorter selon la saine doctrine, & de convaincre ceux qui s'y opposent.

10. Car il y en a plusieurs, & sur-tout d'entre les Juifs, qui ne veulent point se soumettre, qui s'occupent à conter des fables, & qui séduisent les ames.

11. Il faut fermer la bouche à ces personnes qui renversent les familles entières, enseignant par un intérêt honteux ce qu'on ne doit point enseigner.

12. Un d'entre ceux de cette Isle, dont ils se font un Prophète, a dit d'eux: Les Crétois sont toujours menteurs: ce sont de méchantes bêtes, qui n'aiment qu'à manger & à ne rien faire*.

✧ 8. *autr.* qu'il aime le bien, ou, les gens de bien. *i. e.* qu'il soit doux.
✧ 12. C'est un vers d'Epiménide Poète Grec.

qui te Cretæ, ut ea que desunt corrigas, & constituas per civitates Presbyteros, sicut & ego disposui tibi.

6. Si quis sine crimine est, unius uxoris vir, filios habens fideles, non in accusatione luxuriæ, aut non subditos.

7. Oportet enim Episcopum sine crimine esse, sicut Dei dispensatorem, non superbum, non iracundum, non vinolentum, non percussorem, non turpis lucri cupidum:

8. sed hospitalem, benignum, sobrium, justum, sanctum, continentem:

9. amplectentem eum, qui secundum doctrinam est: fidelem sermonem; ut potens sit exhortari in doctrina sana, & eos, qui contradicunt, arguere.

10. Sunt enim multi etiam inobedientes, vaniloqui, & seductores, maxime qui de circumcissione sunt:

11. quos oportet redargui: qui universas domos subvertunt, docentes que non oportet, turpis lucri gratiâ.

12. Dixit quidam ex illis, proprius ipsorum propheta: Cretenses semper mendaces, malæ bestię, ventres pigri.

13. Testimonium hoc verum est. Quam ob causam increpa illos durè, ut sani sint in fide.

14. Non intendentes judaicis fabulis, & mandatis hominum, adversantium se à veritate.

15. Omnia munda mundis : coinquinatis autem, & infidelibus nihil est mundum : sed inquinatæ sunt eorum & mens & conscientia.

16. Confitentur se nosse Deum : factis autem negant : cum sint abominati & incredibiles, & ad omne opus bonum reprobi.

13. Ce témoignage qu'il rend d'eux est véritable. C'est pourquoi reprenez-les fortement, afin qu'ils conservent la pureté de la foi,

14. & qu'ils ne s'arrêtent point à des fables judaïques, & à des ordonnances de personnes * qui tournent le dos à la vérité.

15. Or tout est pur pour ceux qui sont purs : & rien n'est pur ^{Rom. 14.} pour ceux qui sont impurs, & infidèles ; mais leur raison & leur conscience sont impures & souillées.

16. Ils font profession de connaître Dieu, mais ils le renoncent par leurs œuvres, étant détestables & rebelles, & inutiles à toute bonne œuvre *.

†. 14. *autr.* se détournent de la vérité.

†. 16. *autr.* réprouvés à l'égard de toute bonne œuvre.

S E N S L I T T É R A L.

†. 1. **P**AUL serviteur de Dieu, & Apôtre de J. C. pour instruire les élus de Dieu dans la foi & dans la connoissance de la vérité qui est selon la piété.

Paul serviteur de Dieu. Tous les hommes, comme créatures de Dieu, sont ses serviteurs ; tous les Chrétiens, qui font profession de lui rendre un culte véritable & sincère, sont aussi ses serviteurs : mais les Apôtres, que Dieu a établis comme ses ambassadeurs & ses ministres pour annoncer sa parole aux peuples, sont ses serviteurs d'une manière plus particulière, & bien plus honorable. C'est dans cette Epître seule, que saint Paul se dit serviteur de Dieu ; dans les autres, il s'appelle serviteur, ou Apôtre de J. C.

Et Apôtre de J. C. pour instruire les élus de Dieu. Lettr. Selon la foi des élus de Dieu. C'est pour eux que Dieu se choisit des ministres, & si tous ceux qui sont appelés ont part à la parole de l'Evangile, c'est néanmoins au salut des élus que Dieu rapporte tout ce qui se fait dans l'Eglise & dans le monde.

Dans la foi, c'est-à-dire, dans la doctrine qui enseigne à

croire en J. C. & à tout ce qu'il a révélé à son Eglise. Voyez Rom. 1. 5.

Et dans la connoissance de la vérité, & des maximes qui regardent la Religion chrétienne, qui consistent à connoître un Dieu fait homme, pour racheter par sa mort le genre humain. Les Apôtres ne faisoient point profession d'enseigner autre chose que J. C. & J. C. crucifié. Voyez 1. Cor. 2. 2,

Qui est selon la piété, c'est-à-dire, qui a pour fin le vrai culte de Dieu, & le règlement des mœurs. Voyez 1. Tim. 6. 3.

ÿ. 2. Et qui donne l'espérance de la vie éternelle, que Dieu, qui ne peut mentir, a promise & destinée avant tous les siècles.

Qui donne l'espérance de la vie éternelle; parce que la foi est le fondement des choses qu'on espère. Voyez Hébr. 11. 1. nulle autre connoissance de Dieu, que celle que nous avons par la foi ne peut nous conduire à la vie éternelle.

Que Dieu, qui étant la souveraine vérité, ne peut mentir, ni tromper, ni être trompé; a promise & destinée, c'est-à-dire, a résolu dans son décret éternel, de la donner par son Fils J. C. qui est venu afin que les brebis aient la vie. Voyez Jean. 10. 10.

Avant tous les siècles, c'est-à-dire, avant le commencement du monde.

ÿ. 3. Ayant fait voir en son temps l'accomplissement de sa parole dans la prédication de l'Evangile, qui m'a été confié par l'ordonnance de Dieu notre Sauveur.

Ayant fait voir, par les Apôtres & les Evangélistes, en son temps, au temps qu'il avoit marqué. Voyez 1. Tim. 2. 6.

L'accomplissement de sa parole, c'est-à-dire, de ce qu'il avoit destiné de faire, qui est de donner la vie éternelle à ses élus.

Dans la prédication de l'Evangile. C'est par la prédication de l'Evangile que Dieu a découvert aux hommes ce décret, & qu'il en a fait connoître l'accomplissement.

Qui m'a été confié; comme un dépôt, pour en faire part aux Gentils. L'Evangile est un dépôt sacré qui a été confié aux Apôtres & à leurs successeurs, qui en doivent être de fidèles dispensateurs. Voyez 1. Cor. 4. 12.

Par l'ordonnance de Dieu notre Sauveur. Voyez 1. Tim. 1. 1.

ÿ. 4. A Tite son fils bien-aimé en la foi qui nous est commune: Que Dieu le Père & J. C. notre Sauveur, vous donnent la grâce & la paix.

A Tite, son disciple, qui de Gentil avoit été converti par l'Apôtre saint Paul, ou au moins instruit par lui, & chargé

du soin de l'Eglise de Corinthe , & depuis des Eglises de l'Isle de Crète.

Son fils bien-aimé. Grec. Son vrai fils , qui imitoit de près sa doctrine & sa vertu , & qui lui obéissoit avec une affection filiale dans le ministère apostolique. Voyez 1. Tim. 1. 2.

En la foi qui nous est commune à lui & à moi ; & non à tous les fidèles ; ce qui auroit été trop général. *Autr.* Par l'union d'une même foi.

Que Dieu le Père , & J. C. notre Sauveur , &c. Voyez 1. Tim. 1. 2.

¶ 5. *Je vous ai laissé en Crète , afin que vous y régliez tout ce qui reste à y régler , & que vous établissiez des Prêtres en chaque ville , selon l'ordre que je vous en ai donné.*

Je vous ai laissé en Crète , Isle appelée aujourd'hui Candie ; située entre l'Archipel & la Méditerranée. On ne fait quand saint Paul a passé par cette Isle , ni quand il y a laissé Tite.

Afin que vous y régliez tout ce qui reste à y régler. Saint Paul y avoit jeté les fondemens de la foi & de la doctrine de l'Evangile ; mais comme en qualité d'Apôtre des nations il devoit annoncer l'Evangile à d'autres peuples , il laissa à de fidèles disciples le soin de régler ce qui restoit à faire.

Et que vous établissiez des Prêtres , c'est-à-dire , des Evêques ; en leur donnant l'ordre & la juridiction pour gouverner les fidèles. Le nom de Prêtre , ou d'Ancien , se donnoit également aux Prêtres & aux Evêques. Voyez 1. Tim. 4. 14.

En chaque ville , c'est-à-dire , dans les lieux où il y auroit un assez grand nombre de fidèles pour former une Eglise.

Selon l'ordre que je vous en ai donné , c'est-à-dire , qui ayent les qualités que je vous ai marquées de vive voix.

¶ 6. *Choissant celui qui sera irréprochable , qui n'aura épousé qu'une femme , dont les enfans seront fidèles , non accusés de débauches , ni désobéissans.*

Choissant celui qui sera irréprochable , c'est-à-dire , qu'on ne puisse accuser , ni reprendre d'aucun crime depuis qu'il a embrassé la foi.

Qui n'aura épousé qu'une femme. Voyez ce verset expliqué. 1. Tim. 3. 2. 4.

Dont les enfans seront fidèles , c'est-à-dire , convertis à la foi de J. C.

Non accusés de débauches , ni désobéissans ; puisqu'il arrive souvent que l'infamie des enfans retombe sur leur père.

¶ 7. *Car il faut que l'Evêque soit irréprochable ; comme étant*

le dispensateur & l'économe de Dieu, qu'il ne soit ni altier, ni colère, ni sujet au vin, ni violent & prompt à frapper, ni porté à un gain honteux.

Car il faut que l'Evêque, comme ministre de J. C. soit irréprochable, comme étant, &c. revêtu de son autorité, & affocié à son sacerdoce; & ayant entre ses mains les trésors de ses grâces pour les dispenser aux fidèles, comme un bon économe. Voyez 1. Cor. 4. 1.

Qu'il ne soit ni altier. Grec. Ni obstiné, ni entêté, c'est-à-dire, arrogant, audacieux, qui a la présomption de faire tout à sa tête, & ne suivre que son caprice.

Ni colère, ni sujet au vin, &c. Voyez 1. Tim. 3. 2. 3.

¶ 8. Mais qu'il aime à exercer l'hospitalité; qu'il soit affable; qu'il soit sobre, juste, saint, tempérant.

Mais... qu'il soit affable, c'est-à-dire, civil & honnête; cette qualité convient à celui qui exerce l'hospitalité. Grec. Qu'il aime les gens de bien, tels que doivent être ceux que l'on reçoit à sa table & dans sa maison.

Qu'il soit sobre, &c. c'est-à-dire, qu'il réprime toutes les passions, & sur-tout celle de la gourmandise & de la volupté.

¶ 9. Qu'il soit fortement attaché aux vérités de la foi, telles qu'on les lui a enseignées; afin qu'il soit capable d'exhorter selon la saine doctrine, & de convaincre ceux qui s'y opposent.

Qu'il soit fortement attaché: la force du mot Grec marque un attachement tel qu'est celui par lequel on tient quelque chose avec acharnement & sans démordre.

Aux vérités de la foi, c'est-à-dire, de la Religion, qui sont la vraie science du Pasteur. Il n'a nul besoin, dit saint Chrysostôme, des sciences séculières, ni de l'éloquence humaine, mais d'une grande connoissance de l'Ecriture, afin d'en pénétrer les sens cachés, & les mystères.

Telles qu'on les lui a enseignées, sans les altérer par des raisonnemens humains tirés de la Philosophie; ce qui a été la source de la plupart des hérésies.

Afin qu'il soit capable d'exhorter. Voyez 1. Tim. 3. 2. selon la saine doctrine, exempte de toute corruption & d'erreurs, qui guérit les âmes de leurs blessures, & leur donne le salut éternel. Voyez 1. Tim. 1. 10. 2. Tim. 1. 13. & 4. 3.

Et de convaincre ceux qui s'y opposent, c'est-à-dire, faire voir évidemment par des témoignages de l'Ecriture, & par de bonnes raisons, la fausseté des raisonnemens des hérétiques & des libertins. L'Evêque sur-tout doit être capable de combattre les ennemis de l'Eglise.

¶ 10. Car il y en a plusieurs : & sur-tout d'entre les Juifs , qui ne veulent point se soumettre , qui s'occupent à conter des fables , & qui séduisent les ames.

Car il y en a plusieurs parmi vous dans l'Isle de Crète , & sur-tout d'entre les Juifs , qui ne veulent point se soumettre , c'est-à-dire , qui ne peuvent souffrir la discipline établie dans l'Eglise. L'Apôtre parle des Juifs qui étoient convertis à la foi , qui vouloient mêler la loi avec l'Evangile , & la Circoncision avec le Baptême.

Qui s'occupent à conter des fables , c'est-à-dire , qu'ils n'entretiennent leurs auditeurs dans leurs assemblées que de choses vaines & inutiles , qui tendent plutôt à se faire applaudir , qu'à édifier.

Et qui séduisent les ames , c'est-à-dire , les corrompent par des erreurs & des opinions qu'ils sement parmi les fidelles.

¶ 11. Il faut fermer la bouche à ces personnes qui renversent les familles entières , enseignant par un intérêt honteux , ce qu'on ne doit point enseigner.

Il faut fermer la bouche à ces personnes , c'est-à-dire , les presser vivement par des preuves si solides , qu'ils n'ayent rien à répondre. C'est ce que ne peut faire un Pasteur , s'il n'est versé dans les Ecritures. Voyez Act. 18. 24.

Qui renversent les familles entières , en ruinant leur foi , qui est le fondement de la Religion chrétienne.

Enseignant des choses fausses & nuisibles au salut , par un intérêt honteux , &c. C'est sans doute faire un gain honteux , que de se procurer des avantages temporels par une fausse doctrine qui corrompt les ames.

¶ 12. Un d'entre ceux de cette Isle , dont ils se font un Prophète , a dit d'eux : Les Crétois sont toujours menteurs : ce sont de méchantes bêtes , qui n'aiment qu'à manger , & à ne rien faire.

Un d'entre ceux de cette Isle , nommé Epimenide , Crétois de nation , Poète Grec , & Prophète des faux-dieux.

Dont ils se font un Prophète , c'est-à-dire , que les habitans de cette Isle tiennent pour prophète , & s'en font honneur , comme d'un homme extraordinaire qui a pris naissance dans leur pays.

A dit d'eux , c'est-à-dire , a écrit des Crétois dans un livre intitulé : Des Oracles , ou , Prophéties des Gentils.

Les Crétois sont toujours menteurs ; ce qui a donné lieu au proverbe : Il faut crétoiser avec les Crétois , c'est-à-dire , user de fourberies avec les fourbes.

Ce sont de méchantes bêtes , c'est-à-dire , des hommes semblables à des bêtes farouches , qui ne cherchent que les occasions de nuire.

Qui n'aiment qu'à manger , &c. c'est-à-dire , qui passent le temps à la bonne chère , & aux plaisirs de la vie.

ψ. 13. Ce témoignage qu'il rend d'eux , est véritable. C'est pourquoi reprenez-les fortement , afin qu'ils conservent la pureté de la foi.

Ce témoignage qu'il rend d'eux est véritable. L'expérience & le bruit public sont voir la vérité de ce témoignage dans la plupart des Crétois.

C'est pourquoi , puisqu'ils sont si grossiers & si insensibles ; reprenez-les fortement. Let. durement , c'est-à-dire , avec vigueur.

Afin qu'ils conservent la pureté de la foi. Ce qui est la santé de l'ame du Chrétien , c'est la foi ; car la doctrine des hérétiques , comme la gangrène , gâte peu-à-peu ce qui est sain , ainsi il faut retrancher ce qui est pourri , afin de conserver ce qui est encore sain & entier.

1. Tim.
2. 17.

ψ. 14. Et qu'ils ne s'arrêtent point à des fables Judaïques , & à des ordonnances de personnes qui tournent le dos à la vérité.

Et qu'ils ne s'arrêtent point à des fables Judaïques , c'est-à-dire , à des imaginations ridicules , & des histoires inventées à plaisir , comme les opinions superstitieuses de ceux qui croient qu'il y a des viandes impures par elles-mêmes , & qui rendent impurs ceux qui en mangent.

Et à des ordonnances de personnes qui tournent le dos à la vérité , c'est-à-dire , qui anéantissent la loi de Dieu , & substituent les vaines idées de leur imagination à la vérité de l'Évangile.

ψ. 15. Or tout est pur pour ceux qui sont purs : & rien n'est pur pour ceux qui sont impurs & infidèles ; mais leur raison & leur conscience sont impures & souillées.

Or tout est pur pour ceux qui sont purs , c'est-à-dire , toutes les créatures sont bonnes par elles-mêmes , & sont pures pour ceux dont la conscience est purifiée par la foi ; ce n'est point la qualité des choses , mais la disposition de celui qui en use , qui les rend bonnes ou mauvaises. Si l'Église défend à ses enfans , en certains temps , l'usage de quelque viande , elle ne les regarde pas comme impures , mais comme indifférentes , pour en faire un bon ou un mauvais usage.

Et rien n'est pur pour ceux qui sont impurs , &c. c'est-à-dire , qui ont l'esprit corrompu par l'erreur , & la conscience par les péchés , & qui abusent des créatures de Dieu , ou n'en usent pas , les croyant impures & souillées.

Ÿ. 16. *Ils font profession de connoître Dieu , mais ils le renoncent par leurs œuvres , étant détestables & rebelles , & inutiles à toute bonne œuvre.*

Ils font profession de connoître Dieu , comme créateur du monde , & comme auteur de la loi donnée par le ministère de Moyse ; c'est-à-dire , ils font profession de l'honorer , préféramment à toutes les autres nations , & montrent dans leur extérieur une piété apparente.

Mais ils le renoncent par leurs œuvres , & commettent des actions toutes contraires à la profession dont ils se vantent.

Etant détestables & rebelles. Grec. Opiniâtres , & difficiles à persuader , c'est-à-dire , non-seulement ils renoncent Dieu par une vie toute contraire à sa sainte loi , & par le dérèglement & l'impureté de leur conduite , mais aussi par l'obstination qu'ils ont à ne pas croire la parole de Dieu , qu'ils se flattent de connoître. Autr. Ne se peuvent persuader que la loi de Moyse , qui vient de Dieu , a été abolie par la mort de J. C.

Et inutiles à toute bonne œuvre par leur obstination à ne point croire. Autr. Réprouvés à l'égard de toute bonne œuvre , c'est-à-dire , rejetés de Dieu , comme des pièces fausses qui ne sont pas de mise , & tellement abandonnés , que leur conversion semble désespérée. C'est l'état où nous voyons aujourd'hui les Juifs.

S E N S S P I R I T U E L .

Ÿ. 1. 2. **P**AUL... *pour instruire les élus de Dieu dans la foi & dans la connoissance de la vérité qui est selon la piété , &c.*

L'Apôtre dit ici deux choses ; la première ; qu'il a reçu la grâce de l'apostolat pour travailler à la sanctification des élus ; la seconde , que ce soin & ce travail consistent à les instruire *dans la connoissance de la vérité qui est selon la piété.*

Dieu qui a choisi de toute éternité ceux qu'il avoit résolu de donner à son Fils pour cohéritiers de son royaume , a pourvu à tous les moyens de les y faire arriver ; c'est dans ce dessein que ce Fils unique étant venu lui-même pour les délivrer de l'état misérable où les avoit engagé la prévarication de notre premier père , a envoyé ses Apôtres par tout le monde pour publier son Evangile , qui est la vertu de Dieu pour sauver sous ceux qui croient , & a suscité dans toute la

suite des siècles des hommes excellens , qui par leur exemple & leur doctrine ont fait naître dans les cœurs cette semence spirituelle & ce germe précieux de la grâce , qui fait les enfans de Dieu. C'est pour eux que le monde a été créé , & qu'il subsiste encore ; c'est en leur faveur que Dieu dispose de tous les événemens de la vie présente , & qu'il ménage pour leur salut toutes les mauvaises rencontres qui pourroient les empêcher d'arriver à la félicité qu'il leur prépare. Voyez ce qui a été dit sur ces paroles de la 2e. à Timothée ch. 2. v. 10. *C'est pourquoi j'endure tout pour l'amour des élus.*

Pour ce qui regarde le second point que l'Apôtre a établi pour instruire les élus dans *la connoissance de la vérité qui est selon la piété*, le Saint-Esprit n'a point enseigné aux Apôtres les sciences humaines, on en connoit la vanité & l'incertitude. Les Philosophes ont cherché de tout temps, cherchent encore, & chercheront toujours la vérité dans la plupart des choses, sans être assurés de l'avoir découverte incontestablement ; & ils disputeront toujours sur les mêmes matières. Les sciences des arts peuvent procurer au monde quelque avantage temporel, mais toutes ensemble ne peuvent conduire à rien qui rende véritablement heureux ; cet avantage est réservé à la connoissance de la vérité qui est selon la piété. Combien y a-t-il de sciences dans la vie qu'on peut savoir, sans qu'elles soient accompagnées de la piété ? On peut être Philosophe, Médecin, Architecte, sans être vertueux, & on pourra dire que ces personnes connoissent la vérité ; mais s'ils ne sont pas vertueux, cette connoissance n'est pas *selon la piété* : on ne peut donc appliquer cela qu'aux vérités qui regardent la foi & la religion ; qu'aux vérités qui conduisent à Dieu ; qu'aux vérités qui ont la foi pour fondement, & l'acquisition des biens éternels pour fin. Ce sont ces sortes de vérités que les Pasteurs, à l'exemple de l'Apôtre, doivent annoncer à leurs peuples ; les autres ne leur conviennent point ; ils doivent les entretenir non des choses de la terre, mais de celles du ciel, & des paroles de la vie éternelle. On peut voir 1. Cor. 2. & 3. ce qu'on a dit sur ce sujet.

ψ. 3. & 4. *Ayant... dans la prédication de l'Évangile qui m'a été confié par l'ordonnance de Dieu, &c.*

S'il est vrai que l'Évangile est le moyen dont Dieu s'est servi pour sauver les hommes, en réglant leur conduite, leurs sentimens & leurs pensées sur cette divine parole, il est nécessaire d'en instruire les peuples ; & les Pasteurs des ames ont

une étroite obligation de s'en acquitter par eux-mêmes. Saint Paul dit que l'Évangile lui a été confié comme un dépôt précieux par l'ordonnance de Dieu. Si donc , dit S. Chrysostôme , c'est par l'ordonnance de Dieu que j'annonce l'Évangile , je ne suis plus maître de le faire ou de ne le faire pas , je me rends seulement à un commandement absolu. Or il n'est pas sûr d'omettre les choses qui sont d'un commandement absolu ; ou il faut nécessairement les faire , ou souffrir la peine inévitable à ceux qui ne les feront pas. Saint Paul marque ailleurs la même chose , lorsqu'en parlant de la prédication , il dit : *C'est une nécessité pour moi , & malheur à moi si je ne prêche pas l'Évangile* : Ainsi , si celui qui a la conduite de l'Église , n'annonce au peuple qui lui est soumis , ce que la loi de Dieu l'oblige de faire , il n'est pas innocent devant Dieu. Lorsque J. C. ordonna à ses Apôtres d'aller prêcher l'Évangile par tout le monde , pouvoient-ils se dispenser d'obéir à cet ordre ? N'est-il pas naturel & de justice qu'un Pasteur païsse ses brebis ; qu'un Maître enseigne ses disciples ; qu'un Capitaine conduise & anime ses soldats ?

1. Cor. 9.

16.

Marc. 16.

15.

Quelle excuse peuvent donc apporter les Pasteurs pour s'exempter de ce devoir indispensable , s'ils sont en état de s'en acquitter ? Sera-ce le travail , l'incommodité & la peine qui se trouvent dans l'étude , dans l'exercice de la prédication & des catéchismes ? Non sans doute ; qui est-ce qui n'est pas obligé de travailler ? Et ceux qui se sont engagés par des protestations solennelles à servir les peuples , & à donner leur vie , s'il est nécessaire , pour les âmes dont ils sont chargés , seront-ils moins obligés que les autres de remplir leurs fonctions ? Sera-ce le soin qu'ils prendront des affaires temporelles ? Non certes , puisque l'Apôtre ne leur permet pas de s'embarasser dans les affaires séculières. Ce ne seront point non plus les divertissemens , les promenades , les visites inutiles , & toute autre sorte d'occupation non nécessaire qui puissent les empêcher d'instruire ceux dont le soin leur a été confié.

1. Tim.

2. 4.

Les Pasteurs sont donc obligés de s'acquitter de ce devoir important , & s'ils y manquent , ils en seront punis avec d'autant plus de sévérité , que c'est Dieu notre Sauveur & le Sauveur du monde qui la leur a imposée : *Secundum imperium Salvatoris nostri.*

¶ 5. Je vous ai laissé en Crète , afin . . . que vous établissiez des Prêtres en chaque ville , &c.

Nous nous servirons ici des réflexions que saint Jérôme fait

sur cet endroit de l'Épître à Tite : Ces paroles de l'Apôtre ; dit ce Père , demandent toute l'attention des Evêques qui ont reçu le pouvoir d'établir des Prêtres en chaque ville , afin qu'ils comprennent bien à quoi l'ordre des Constitutions Ecclésiastiques les oblige : il leur défend d'en ordonner que conformément aux règles que l'Apôtre leur prescrit ici en la personne de son disciple. Qu'ils sachent donc , continue ce Père , que les paroles de l'Apôtre sont les paroles de J. C. même , qui a dit :

Luc. 10. *Celui qui vous méprise , me méprise , & celui qui vous écoute ,*
16. *m'écoute.* D'où il s'ensuit évidemment , que les Evêques qui méprisent la loi que saint Paul établit ici , & qui élèvent par faveur au Sacerdoce & aux dignités Ecclésiastiques des personnes indignes , vont directement contre le commandement de J. C.

Hieron. in hunc locum. *Manifestum est eos contra Christum facere.*

Il ne leur est donc pas permis d'élever au Sacerdoce & aux charges Ecclésiastiques qui il leur plaît ; leurs parens ne doivent pas être plus privilégiés que les autres : qui a eu plus de droit , dit ce Père , que Moyse cet ami de Dieu , à qui il avoit parlé face à face , de faire passer sa dignité à ses enfans , ou à quelqu'un de sa parenté , l'a-t-il fait ? Nullement. Josué , qui n'étoit ni de sa famille , ni de sa tribu , y est élevé par son choix & de son consentement : pour nous apprendre qu'on ne doit point déférer au sang , mais uniquement au mérite , les dignités qui établissent sur les peuples ceux qui les possèdent : *Ut sciremus Principatum in populos non sanguini deferendum esse , sed vitæ.*

Telle fut la conduite sage & désintéressée de Moyse ; mais les choses ont bien changé , continue saint Jérôme , combien en voyons-nous qui croient pouvoir disposer à leur fantaisie & selon leur inclination , de la grâce de l'Ordination & des emplois Ecclésiastiques , comme on dispose des choses ordinaires de ce monde ? Ils se mettent peu en peine d'élever des colonnes dans l'Eglise qui puissent la soutenir , en choisissant ceux qu'ils savent être les plus capables de la servir : ils cherchent seulement à faire plaisir à ceux qu'ils aiment , ou à ceux à qui ils ont quelque obligation , ou qui leur ont été recommandés par quelque Grand de la terre , ou enfin , pour taire ce qu'on auroit honte de dire , à ceux dont les présens font auprès d'eux

Hieron. in hunc locum. *ut deteriora taceam , qui , ut Clerici fierent , muneribus impetraverunt.*

Si saint Jérôme a parlé de la sorte dans un temps où il y avoit un si grand nombre de saints Evêques , qui éclairoient

l'Eglise par la pureté de leur doctrine , & qui l'édifioient par la sainteté de leur vie , que n'auroit-il pas dit , s'il eût vécu dans ces derniers siècles , où la faveur , la recommandation des Grands , les services & la parenté ont tant de part à la distribution des Bénéfices , & où on élève jusqu'au Sacerdoce , ou aux premières dignités de l'Eglise des sujets dans lesquels on ne trouve presque aucunes des qualités que l'Apôtre marque dans la suite de ce Chapitre.

Malheur à ceux qui ne font point d'attention sur une affaire si importante , & qui se rendant coupables des fautes que commettent ces Pasteurs indignes , font de grandes plaies à l'Eglise , & un grand préjudice à leur salut & à celui des peuples.

Car s'il est expédient à une personne qui n'auroit scandalisé qu'une seule ame , d'avoir une de ces meules que les ânes tournent , attachée au cou , & d'être jeté au fond de la mer , que méritera un homme qui scandalise les villes entières , un si grand nombre d'ames , tout un peuple , hommes , femmes , enfans ; en un mot , toutes les ames soumises à l'autorité de ce Pasteur ? Quelque exagération que l'on puisse faire , on ne dira rien encore en comparaison de ce que doivent attendre ceux qui élèvent des Pasteurs semblables dans des dignités qu'ils ne mériteront jamais.

*Chrysoſt.
in hunc
locum.*

ÿ. 6. jusqu'au 15. *Choiffant celui qui sera irréprochable , &c.* Voyez toutes les qualités de l'Evêque expliquées sur le ch. 3. de la première à Timothée.

ÿ. 15. *Or tout est pur pour ceux qui sont purs , &c.* Voyez sur ce sujet Rom. 14. 20. & 1. Tim. 4. 4.

ÿ. 16. *Ils font profession de connoître Dieu , mais ils le renoncent par leurs œuvres , &c.*

C'est-là proprement le caractère des hypocrites , qui faisant paroître au-dehors un bel extérieur de vertu , ils ne sont le bien qu'en vue de plaire aux hommes & d'en être estimés ; ainsi ils renoncent Dieu par leurs œuvres , puisqu'ils ne les font point pour l'amour de lui. Ce malheureux vice est très-commun ; sur quelque état de vie que vous jetiez les yeux , dit saint Augustin , préparez-vous à y trouver des hypocrites. Voyez 2. Tim. 3. 5.

*Aug. in
Pſal. 36.*

Mais il y a une autre espèce d'hypocrisie , par laquelle on renonce à Dieu , qui est encore plus commune & de plus grande étendue. Il y a des gens , dit saint Jérôme , qui croient qu'on ne renonce à Dieu que dans la persécution , lorsqu'étant arrêté comme Chrétien par les payens , on nie qu'on le soit ; mais

*Hieron.
in hunc
locum.*

voyez , ajoute-t-il , l'Apôtre saint Paul , qui nous assure qu'on le renonce par toutes les mauvaises actions que l'on fait. J. C. dit ce Père , est la sagesse , la justice , la vérité , la sainteté , la force. Il est évident qu'on renonce à la sagesse par la folie ; à la justice par l'iniquité ; à la vérité par le mensonge ; à la sainteté par des actions sales ; à la force par la timidité. On renonce donc à J. C. lorsqu'on tombe dans quelqu'un de ces vices. Nous faisons au contraire profession de le confesser & de le reconnoître toutes les fois que nous faisons quelque bien. *Quotiescumque vincimur vitiis atque peccatis , toties Deum negamus , & à contrario quoties benè quid agimus , Deum confitemur.*

Matth. Il est vrai que J. C. dit dans son Evangile , qu'il *renoncera devant*
 10. 32. *son Père , qui est dans le ciel , celui qui l'aura renoncé devant les*
Luc. 9. *hommes ;* Mais il ne faut pas conclure de là qu'au jour du juge-
 15.
 16. 21. 8. *ment il ne renoncera que ceux qui n'ont pas voulu souffrir pour*

lui le martyr dans la persécution , ou qui l'ont renoncé pour sauver leur vie : car , continue ce Saint , il est certain qu'on le renonce , ou qu'on le confesse par toute action , par toute parole , & même par toute pensée ; ainsi on doit s'attendre que si nous l'avons renoncé de la sorte il nous renoncera pareillement ; comme aussi qu'il nous reconnoitra pour être du nombre des siens , si nous avons fait profession de le connoître & de le confesser par nos actions : *Per omnia opera , sermones , cogitationes , Christus vel negatus negat , vel confessus confitetur.*

Hieron.
ibid.

Ce n'est donc pas seulement par la crainte de la persécution , mais aussi par l'attachement aux créatures qu'on renonce à Dieu ; il n'y a point de Chrétien qui veuille que J. C. le renonce au jour du jugement ; tous désirent de tout leur cœur qu'il veuille bien les reconnoître & les mettre au nombre des siens. Travaillons donc de toutes nos forces à régler nos actions , peser nos paroles , & purifier nos pensées : car il faut vivre conformément à la sainte loi que J. C. nous a donnée ; qui ne

2. *Tim.* le fait pas le renonce , & en sera renoncé : *Si nous renonçons*
 2. 12. *J. C. , J. C. nous renoncera ,* dit notre saint Apôtre , *Si negaverimus , & ille negabit nos.*



C H A P I T R E I I .

Avis que Tite doit donner aux vieillards & aux jeunes gens de l'un & de l'autre sexe. Conduite qu'il doit garder lui-même. Avis qu'il doit donner aux serviteurs. Abrégé de tout le Christianisme renfermé dans l'économie des deux avènements de J. C.

1. **T**U autem loquere quæ decet sanam doctrinam;

2. Senes, ut sobrii sint pudici, prudentes, sani in fide, in dilectione, in patientia.

3. Anus similiter in habitu sancto, non criminatrices, non multo vino servientes, benè docentes;

4. ut prudentiam doceant adolescentulas, ut viros suos ament, filios suos diligant,

5. prudentes, castas, sobrias, domûs curam habentes, benignas, subditas viris suis; ut non blasphemetur verbum Dei.

6. Juvenes similiter hortare ut sobrii sint.

7. In omnibus teipsum præbe exemplum bonorum operum, in doctrina, in integritate, in gravitate.

8. Verbum sanum, irreprehensibile, ut is, qui ex

†. 2. Le Grec signifie aussi c'est la force du Grec.

1. **M**AIS pour vous, instruisez votre peuple d'une manière soit digne de la saine doctrine.

2. Enseignez aux vieillards à être sobrés*, honnêtes, modérés, & à se conserver purs* dans la foi, dans la charité, & dans la patience.

3. Apprenez de même aux femmes avancées en âge* à faire voir dans tout leur extérieur une sainte modestie; à n'être ni médisantes, ni sujettes au vin; mais à donner de bonnes instructions,

4. en inspirant la sagesse aux jeunes femmes, & en leur apprenant à aimer leurs maris & leurs enfans;

5. à être bien réglées, chastes, sobres, attachées à leur ménage, bonnes, soumises à leurs maris, afin que la parole de Dieu ne soit point exposée au blasphème & à la médifance.

6. Exhortez aussi les jeunes hommes à être modestes & bien réglés.

7. Rendez-vous vous-même un modèle de bonnes œuvres en toutes choses, dans la pureté de la doctrine, dans l'intégrité des mœurs, dans la gravité de la conduite.

8. Que vos paroles soient saines & irrépréhensibles, afin que nos

vigilans. = Ibid. Lettr. sains. = †. 3.

adverſaires rougiſſent n'ayant aucun mal à dire de nous *

adverſo eſt, vereatur, nihil habens malum dicere de nobis ;

Ephes. 5. 9. Exhortez les ſerviteurs à être bien ſoumis à leurs maîtres, à leur complaire en tout, à ne les point contredire,

9. Servos dominis ſuis ſubditos eſſe, in omnibus placentes, non contradicentes,

1. Pet. 2. 18.

10. à ne détourner rien de leur bien, mais à témoigner en tout une entière fidélité ; afin que leur conduite faſſe révéler à tout le monde la doctrine de Dieu notre Sauveur.

10. non fraudulentæ, ſed in omnibus fidem bonam oſtendentes : ut doctrinam Salvatoris noſtri Dei ornent in omnibus.

Infra 3. 4. 11. † Car la grâce * de Dieu notre Sauveur a paru à tous les hommes ;

11. Apparuit enim gratia Dei Salvatoris noſtri omnibus hominibus,

† 1. Meſſe de Noël. Circonciſion.

12. & elle nous a appris, que renonçant à l'impieété & aux paſſions mondaines, nous devons vivre dans le ſiècle préſent avec tempérance, avec juſtice, & avec piété.

12. erudiens nos, ut abnegantes impietatem, & ſæcularia deſideria, ſobriè, & juſtè, & piè vivamus in hoc ſæculo,

13. Etant toujours dans l'attente de la béatitude que nous eſpérons *, & de l'avènement glorieux du grand Dieu * & notre Sauveur J. C.

13. expectantes beatam ſpem, & adventum gloriæ magni Dei, & Salvatoris noſtri Jeſu Chriſti,

14. qui s'eſt livré lui-même pour nous afin de nous racheter de toute iniquité, & de nous purifier, pour ſe faire un peuple particulièrement conſacré à ſon ſervice, & fervent dans les bonnes œuvres.

14. qui dedit ſemetipſum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, & mundaret ſibi populum acceptabilem, ſectatorem bonorum operum.

15. Prêchez ces vérités ¶ ; exhortez & reprenez avec une pleine autorité. *Faites en ſorte* que perſonne ne vous mépriſe.

15. Hæc loquere, & exhortare, & argue cum omni imperio. Nemo te contemnat.

†. 8. *Grec.* vous. = †. 11. *Grec.* la grâce ſalutaire à tous les hommes a paru dans le monde. = †. 13. *latr.* l'eſpérance bienheureuſe. = *Ib.* Le texte *Grec* fait voir que le mot de *grand Dieu* ſe rapporte à Jeſus-Chriſt, comme tous les Pères l'ont remarqué.



S E N S L I T T É R A L .

¶ 1. *M*AIS pour vous , instruisez votre peuple d'une manière qui soit digne de la saine doctrine.

Mais pour vous , au lieu de ces fables que ces séducteurs débitent , instruisez , &c. c'est-à-dire , n'enseigniez rien qui ne convienne à la pureté de la doctrine , tant en ce qui regarde la foi , que les mœurs.

¶ 2. *Enseignez aux vieillards à être sobres , honnêtes , modérés ; & à se conserver purs dans la foi , dans la charité , & dans la patience.*

Enseignez aux vieillards à être sobres , & à ne pas prendre plus de vin que ne demande la conservation de leur santé , afin de donner bon exemple à la jeunesse , & d'être toujours en état d'agir & de donner conseil. Le mot Grec signifie aussi *vigilans* , parce que les vieillards sont lents & paresseux.

Honnêtes , modérés. Lettr. *chastes* , dans leurs actions & leurs paroles ; car il n'y a rien de plus honteux dans les vieillards , que ces signes publics de leur incontinence , & du dérèglement de leur cœur.

Et à se conserver dans la foi , ne mêlant aucune erreur ni aucune fable à la foi de J. C.

Dans la charité , aimant le prochain d'un amour pur & sincère.

Et dans la patience , en souffrant les peines & les adversités de cette vie , dans la seule espérance d'obtenir de Dieu les biens qu'il nous promet en l'autre. D'ailleurs , la patience est nécessaire aux vieillards ; pour supporter les incommodités de cette vie.

¶ 3. *Apprenez de même aux femmes avancées en âge à faire voir dans tout leur extérieur une sainte modestie ; à n'être ni médisantes , ni sujettes au vin , mais à donner de bonnes instructions.*

Apprenez de même aux femmes avancées en âge à faire voir dans tout leur extérieur , c'est-à-dire , dans leur habillement , dans leur geste , leur démarche , &c. *une sainte modestie* , qui convienne à la piété chrétienne , dans laquelle elles doivent exceller.

A n'être ni médisantes. Voyez 1. Tim. 3. 11. & 5. 13.

Ni sujettes au vin ; comme l'âge leur fait sentir un froid intérieur , elles sont un peu plus sujettes à boire. L'Apôtre n'empêche pas qu'elles n'en usent , mais sobrement & pour la seule nécessité.

Mais à donner de bonnes instructions, pour vivre d'une manière chrétienne & bien réglée. Il n'est pas permis aux femmes d'enseigner publiquement; mais il est à propos que les mères de famille donnent aux jeunes garçons & aux filles de bonnes instructions, & ne les entretiennent point de contes ridicules.

¶. 4. *En inspirant la sagesse aux jeunes femmes, & en leur apprenant à aimer leurs maris & leurs enfans.*

En inspirant la sagesse aux jeunes femmes, mariées ou non mariées, parentes ou autres.

Et en leur apprenant à aimer leurs maris, d'un amour chaste & conjugal, sans en aimer aucun autre de la sorte, & sans souffrir d'en être aimées. La source de la paix d'une maison, & le fondement de tous les biens, c'est l'amour conjugal; par-tout où il est, il se trouve en même-temps comme une odeur agréable qui chasse la tristesse, & qui fait que les chagrins en sont bannis pour jamais.

Et leurs enfans, d'un amour raisonnable & réglé, pour leur procurer une éducation chrétienne: aimer, c'est vouloir du bien; ainsi les parens n'aiment vraiment leurs enfans, que quand ils leur procurent les vrais biens, qui sont l'instruction & les vertus; car les aimer autrement, c'est les haïr, & en être les meurtriers, disent les Pères.

¶. 5. *À être bien réglées, chastes, sobres, attachées à leur ménage, bonnes, soumises à leurs maris, afin que la parole de Dieu ne soit point exposée au blasphème & à la médisance.*

À être bien réglées. Grec. Sages, modestes, dans leur conduite & dans tout leur extérieur. Voyez 1. Tim. 2. 15. & 3. 2.

Chastes, d'une chasteté conjugale, & gardant toujours beaucoup de pudeur & de retenue dans la compagnie de leurs maris.

*Sobres, ce mot n'est point dans le texte Grec, & paroît avoir été inféré dans notre Vulgate latine d'une autre version, où on avoit traduit *sobrias*, au lieu de *prudentes*, le mot Grec ayant les deux significations.*

Attachées à leur ménage, c'est-à-dire, prenant soin de tout ce qui regarde le domestique & l'intérieur de la maison, pendant que les hommes sont occupés aux affaires de dehors. Une femme qui veille de cette manière sur sa maison, ne s'appliquera point aux délices, & ne s'abandonnera point aux jeux, ni aux divertissemens.

Bonnes, douces & paisibles à l'égard des domestiques, sans leur commander d'une manière fière & impérieuse.

Soumises à leurs maris. Voyez Ephes. 5. 22. Coloff. 3. 18.

Afin que la parole de Dieu ne soit point exposée au blasphème & à la médisance, de peur que les infidelles ne prennent de là occasion de décrier la Religion chrétienne, comme si elle favorisoit le dérèglement & l'ambition des femmes.

¶ 6. *Exhortez aussi les jeunes hommes à être modestes & bien réglés.*

Exhortez aussi vous-même, les jeunes hommes. L'Apôtre donne le soin aux femmes âgées d'instruire les jeunes femmes, mais pour les hommes, il veut que ce soit Tite lui-même qui les instruisse.

A être modestes & bien réglés. Lettr. sobres. Le mot Grec signifie l'un & l'autre, c'est-à-dire, retenus dans l'usage des plaisirs des sens, à quoi la jeunesse est portée naturellement.

¶ 7. *Rendez-vous vous-même un modèle de bonnes œuvres en toutes choses, dans la pureté de la doctrine, dans l'intégrité des mœurs, dans la gravité de la conduite.*

Rendez-vous vous-même un modèle, &c. c'est-à-dire : Ne vous contentez pas d'instruire les autres, mais vivez de telle manière, que vous soyez un modèle qui renferme tout ce qui est saint, & prêt à fournir à tous ceux qui le contempleront toute sorte de bons exemples. Voyez 1. Tim. 4. 12.

Dans la pureté de la doctrine, c'est-à-dire, exempte de légèreté & de récits fabuleux.

Dans l'intégrité des mœurs, &c. c'est-à-dire, par une vie sans reproche, & par une conduite égale & qui ne se démente point.

¶ 8. *Que vos paroles soient saintes & irrépréhensibles, afin que nos adversaires rougissent, n'ayant aucun mal à dire de nous.*

Que vos paroles, &c. c'est-à-dire, que vos discours soient conformes à la pureté de la foi, qu'il n'y ait rien de mauvais qu'on puisse blâmer, & rien de bas qu'on puisse mépriser.

Afin que nos adversaires, soit Juifs, soit Gentils, qui ont toujours les yeux ouverts pour trouver quelque chose à reprendre en nous, rougissent, &c. ayant eux-mêmes de la confusion de leur procédé, étant convaincus de notre innocence.

¶ 9. *Exhortez les serviteurs à être bien soumis à leurs maîtres, à leur complaire en tout, à ne les point contredire.*

Exhortez les serviteurs à être bien soumis à leurs maîtres ; soit qu'ils soient fidèles, ou infidèles ; la liberté chrétienne n'ôte point le joug de la servitude, mais elle le soulage. Voyez Ephes. 6. 5. Coloff. 3. 22. 1. Pier. 2. 18.

A leur complaire en tout ce qui est juste , & qui n'est point contraire à la volonté de Dieu : dans toutes les choses bonnes & indifférentes , un serviteur doit par respect conformer sa volonté à celle de son maître , pour lui marquer une obéissance parfaite.

A ne les point contredire. C'est un défaut ordinaire aux serviteurs de faire des réponses désagréables à leurs maîtres , & de murmurer en secret lorsqu'on leur commande quelque chose qui ne leur plaît pas.

Ψ. 10. *A ne détourner rien de leur bien , mais à témoigner en tout une entière fidélité ; afin que leur conduite fasse révéler à tout le monde la doctrine de Dieu notre Sauveur.*

A ne détourner rien de leur bien , c'est-à-dire , à ne prendre on retenir rien en cachette , soit par infidélité , ou sous prétexte de n'être pas bien payé , ou de n'avoir pas assez de gages , ce qui est encore assez commun.

Mais à témoigner en tout une entière fidélité dans l'administration du bien de leurs maîtres , ayant un attachement entier à leurs intérêts sans jamais rien dire ni faire qui tourne à leur désavantage ou à leur déshonneur.

Afin que leur conduite , leur obéissance , leur fidélité & l'intégrité de leurs mœurs après leur conversion , fasse révéler à tout le monde la doctrine de Dieu notre Sauveur , c'est-à-dire , la Religion Chrétienne , que J. C. a enseignée par lui-même & par ses Apôtres. Le nom de Sauveur se peut entendre de Dieu le Père. Voyez 1. Tim. 2. 3. 4. 10. & ailleurs.

Ψ. 11. *Car la grâce de Dieu notre Sauveur a paru à tous les hommes.*

Car. L'Apôtre rend raison pourquoi il veut qu'on instruisse les serviteurs aussi-bien que les autres.

La grâce. J. C. est lui-même la grâce essentielle & divine , la source de toutes les autres grâces , & qui rendront agréable à Dieu.

De Dieu notre Sauveur , c'est-à-dire , du Verbe de Dieu , qui s'est fait chair pour nous sauver , en nous délivrant de nos péchés. Cette grâce n'est pas celle du créateur donnée à Adam , & qu'il a perdue en se perdant lui-même ; mais c'est la grâce du Rédempteur qui a réparé & guéri les plaies que le péché avoit faites dans l'homme.

A paru , a été manifestée , & a commencé à se faire voir dans J. C. par son Incarnation ; à tous les hommes , de quelque condition qu'ils fussent ; aux esclaves aussi-bien qu'aux personnes

libres; car la loi de Moÿse n'étoit que pour un temps, mais la grâce de la nouvelle loi a été publiée par tout le monde, pour toutes les nations, & pour tous les siècles.

¶. 12. *Et elle nous a appris, que renonçant à l'impiété & aux passions mondaines, nous devons vivre dans le siècle présent avec tempérance, avec justice, & avec piété.*

Et elle nous a appris, que J. C. notre Sauveur est seul capable d'éclairer les esprits, & de toucher les cœurs.

Que renonçant à l'impiété, c'est-à-dire, aux péchés qui se commettent contre Dieu, comme l'incrédulité, l'idolâtrie, & toute sorte de culte superstitieux.

Et aux passions mondaines, c'est-à-dire, aux désirs déréglés que la plupart du monde suit dans l'usage des créatures.

Nous devons vivre dans le siècle présent, c'est-à-dire, nous conduire dans l'exercice de la vie présente, avec tempérance, à l'égard de nous-mêmes, en usant modérément de toutes les choses du monde.

Avec justice, envers le prochain, en s'acquittant envers lui de tous les devoirs qu'on doit lui rendre, & ne lui faisant aucun tort.

Et avec piété, envers Dieu, laquelle oblige de l'adorer en esprit & en vérité.

¶. 13. *Etant toujours dans l'attente de la béatitude que nous espérons, & de l'avènement glorieux du grand Dieu & notre Sauveur J. C.*

Etant toujours dans l'attente, c'est-à-dire, dans un désir ardent. Voyez Rom. 8. 19.

De la béatitude que nous espérons. Lettr. De l'espérance bienheureuse, c'est-à-dire, de la vie éternelle, qui renferme tout ce qui peut rendre un homme heureux.

Et de l'avènement glorieux, par lequel J. C. paroîtra brillant de gloire, accompagné de ses Anges pour juger les hommes. Ce second avènement de J. C. est différent du premier, par lequel il est venu dans un état d'abaissement & d'humiliation.

Du grand Dieu, &c. Le texte Grec fait voir que ce mot grand Dieu, se rapporte à J. C. qui est égal à son Père par la grandeur & la majesté de sa divinité, qui nous a sauvés & nous a tirés de la puissance du diable, de la mort & du péché, ce qu'il n'auroit pu faire s'il n'avoit été Dieu.

¶. 14. *Qui s'est livré lui-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité, & de nous purifier pour se faire un peuple*

particulièrement consacré à son service, & servent dans les bonnes œuvres.

Qui s'est livré lui-même aux souffrances & à la mort sur une croix.

Pour nous, c'est-à-dire, pour tous les hommes, car le prix de son sang est plus que suffisant pour les racheter tous, quoiqu'ils n'en reçoivent pas tous l'application.

Afin de nous racheter de l'esclavage du démon à nous qui avons été vendus par le péché. De toute iniquité, originelle & actuelle, passée, présente & à venir.

Et de nous purifier, par l'infusion de sa grâce dans nos ames, qu'il nous a méritée sur la croix par l'effusion de son sang, dont il nous a fait un bain pour nous laver. Voy. Apoc.

1. 3. 7. 14.

Pour se faire un peuple, &c. qui lui fût cher comme quelque chose de rare & précieux : Ainsi le peuple Chrétien, qui est figuré par la nation Juive, que Dieu avoit particulièrement attaché à son service, est un peuple qui est particulièrement consacré, comme lui appartenant en propre : tel est le peuple élu de Dieu avant tous les siècles.

Et servent dans les bonnes œuvres, se portant avec grande joie & avec grand zèle à l'exercice des bonnes œuvres par le secours d'une grâce qui relève notre courage, & surmonte par l'application au bien l'inclination de la convoitise qui nous porte au mal.

ψ. 15. Prêchez ces vérités ; exhortez & reprenez avec une pleine autorité. Faites en sorte que personne ne vous méprise.

Prêchez ces vérités, c'est-à-dire, enseignez à ce peuple ce qui est renfermé dans ce Chapitre ; excitez-le par de douces remontrances à pratiquer ces avis.

Exhortez & reprenez avec une pleine autorité ceux qui ne se gagnent point par la douceur, usez de paroles rudes & sévères, comme parlant au nom & de la part de Dieu, comme son Ambassadeur & son Ministre, pour réduire sous son obéissance les plus opiniâtres.

Faites en sorte que personne ne vous méprise, c'est-à-dire, conduisez-vous de telle sorte que vous ne donniez sujet à personne de vous mépriser, afin de ne point perdre le fruit de votre travail. Voyez 1. Tim. 4. 12.

S E N S S P I R I T U E L .

Ÿ. 1. jusqu'au 7. **E**NSEIGNEZ aux vieillards à être sobres, &c.

Saint Paul donne ici les avis qui sont nécessaires à chaque âge, & à chaque sexe, & marque les vertus qui leur sont propres & les défauts qu'il faut éviter. En quoi il faut avouer, avec un grand Saint, que sa sagesse & sa vigilance sont admirables; & donne en cela aux Pasteurs & aux Prédicateurs un bel exemple à imiter; ils n'ont qu'à profiter des instructions qu'il leur donne, & à les appliquer à chacun suivant les règles qu'il prescrit.

*Chrysoft.
in hunc
locum.*

Ce n'est pas assez pour les Pasteurs des ames de parler en général contre les vices & les désordres de ceux dont ils sont chargés, & de les exhorter en général à la pratique de la vertu; comme il ne suffit pas à un médecin qui veut guérir des malades de les instruire en général des remèdes qui peuvent guérir les maux, il faut qu'il prescrive à chacun en particulier les remèdes propres de telle & telle composition, qui ayent la vertu de leur rendre la santé. Il en est de même des Médecins des ames, il faut qu'ils descendent dans le particulier & dans le détail pour faire pratiquer le bien, & éviter le mal, & qu'à l'exemple de S. Paul ils entrent dans le détail des désordres & des vertus, qu'ils connoissent en particulier qui sont ceux qui sont coupables de ces désordres, & qu'ils examinent, selon les règles de la prudence chrétienne, les moyens dont ils doivent se servir pour les en tirer: ils doivent examiner ce qui convient non-seulement à chaque âge de l'un & de l'autre sexe, mais encore à chaque état & à chaque profession, qui sont ceux qui manquent à leurs obligations, & qui sont ceux qui sont fidèles à les remplir, afin de corriger les uns & d'encourager les autres. C'est pourquoi un Pasteur qui veut avertir quelqu'un, doit le connoître avant que faire se pourra, & tâcher de découvrir la disposition de son esprit, les passions auxquelles il est sujet, ce qu'il aime, ce qu'il hait, ce qu'il désire, ce qu'il fuit, les choses qui lui donnent de la joie, ou qui l'attristent, ce qu'il espère, ou ce qu'il craint. « Car, comme saint Grégoire le Grand l'a » appris de saint Grégoire de Nazianze, il ne faut pas se servir » de la même méthode ni des mêmes préceptes pour instruire

» indifféremment tous les fidèles , parce qu'ils n'ont pas tous
 » les mêmes dispositions , & que leurs mœurs sont différen-
 » tes : de sorte que les mêmes règles qui seroient utiles aux
 » uns , deviendroient préjudiciables aux autres ». Ce grand
 Pape a donné dans son Pastoral d'excellentes règles sur cette
 matière.

¶. 7. jusqu'au 11. *Rendez-vous vous-même un modèle de bonnes œuvres , en toutes choses , &c.*

Saint Paul renferme en ce peu de paroles tout ce qu'on peut dire , & tout ce qu'on peut penser d'un bon Pasteur. Il faut qu'il soit un modèle de bonnes œuvres en toutes choses ; parce que c'est sur lui que tout son peuple se doit former à la vertu & à la piété.

Sess. 22.

« Il n'y a rien , dit le saint Concile de Trente , qui porte
 » davantage à la piété , & qui instruisse davantage les autres
 » à rendre à Dieu le culte qui lui est dû , que la vie & l'exem-
 » ple de ceux qui se sont consacrés au ministère des autels.
 » Car comme ils sont élevés par leur glorieux état au-dessus
 » des choses du siècle , tous les autres jettent les yeux sur
 » eux comme sur autant de miroirs pour en tirer des exem-
 » ples qu'ils puissent imiter. C'est pourquoi il est de la bien-
 » séance des Clercs , qui ont pris le Seigneur pour leur par-
 » tage , de régler leur vie & leurs mœurs ; afin qu'on ne voie
 » rien dans leurs habits , dans leur geste , dans leurs démar-
 » ches & leurs discours , & dans toutes leurs autres actions
 » qui ne marque de la gravité & la Religion qu'ils professent.
 » Il faut qu'ils évitent aussi les péchés légers qui pourroient
 » être très-grands en eux , afin que toutes leurs actions leur
 » attirent le respect & la vénération des peuples ».

L'Apôtre réduit à trois chefs tous les devoirs des Pasteurs ; à la pureté de la doctrine , à l'intégrité de la vie , & à la gravité de la conduite. La doctrine d'un Pasteur doit être pure , non-seulement par rapport à la foi , mais aussi par rapport à la morale ; les erreurs contre la foi sont les hérétiques , & une morale corrompue fait les mauvais Chrétiens ; mais quelque pure que soit sa doctrine , quelque facilité qu'il ait de s'énoncer , & de prêcher avec éloquence , il profite bien peu , s'il ne prêche plus d'exemple que de parole : *Nisi plus docuerit exemplo quam verbo* , dit S. Jérôme.

*Ambros.
 Offic. l. 1.
 cap. 18.*

Quant à la gravité , S. Ambroise déclare qu'un Ecclésiastique doit faire paroître cette vertu dans ses gestes , dans son marcher , dans tous les mouvemens de son corps , mais sur-

tout dans ses paroles. Ce grand Saint a cru cette vertu si nécessaire à un Pasteur , qu'il refusa de recevoir dans l'Etat Ecclésiastique un de ses amis , pour cela seulement qu'il péchoit dans ses manières contre la gravité & la bienfiance convenable à cet état. En effet , si cette vertu manque aux Pasteurs , ils deviendront bientôt méprisables à leurs peuples , & ne tireront aucun fruit de leurs talens & de leur capacité , quelle qu'elle soit. Voyez 1. Pier. 5. 3. expliqué.

ÿ. 11. jusqu'à la fin. Car la grâce de Dieu notre Sauveur a paru à tous les hommes , & elle nous a appris , &c.

Ce que saint Paul nous prescrit ici est l'abrégé de toute la doctrine chrétienne , & de la morale de l'Evangile , & renferme tous les devoirs dont nous devons nous acquitter envers Dieu , le prochain , & nous-mêmes. Le Fils de Dieu , ce Sauveur si long-temps désiré & si long-temps attendu , est venu dans ce monde pour instruire tous les hommes sans exception , grands & petits , riches & pauvres , & pour leur apprendre ce qu'il faut éviter , & ce qu'il faut faire pour être sauvé.

La première chose que le Sauveur demande que nous évitions & que nous détestions , selon l'expression de S. Jean Chrysostôme , c'est l'impiété ; l'impiété n'est pas seulement le culte idolâtre qu'on rend à de fausses divinités , c'est aussi plus communément l'attachement aux créatures qui nous en rend idolâtres , & nous faisant oublier notre Créateur , nous fait chercher en nous-mêmes les règles de notre conduite , & notre propre bonheur.

La seconde chose , ce sont les désirs du siècle , c'est-à-dire , les passions mondaines & les désirs déréglés des choses du monde : Dieu ne condamne point l'usage modéré des créatures dont il est permis d'user ; cet usage est nécessaire pour l'entretien de la vie , mais on en condamne l'excès & le dérèglement. Ainsi J. C. ne nous enseigne pas seulement à renoncer à l'orgueil , à l'avarice , à l'impureté , & aux vices honteux & grossiers , mais encore à tout attachement pour les choses du siècle , comme sont le luxe des habits , les ajustemens superflus , la délicatesse des viandes , & la bonne chère ; en un mot , tout ce qui ne sert qu'à la vanité & à la curiosité.

Voici maintenant ce que chaque Chrétien doit pratiquer pour être sauvé après avoir renoncé aux vices qu'il doit éviter : L'Apôtre comprend tout ce que nous devons faire en

quatre mots ; 1. De vivre avec tempérance ; 2. Avec justice ; 3. Avec piété ; 4. Dans l'attente de l'avènement glorieux de J. C.

Sup. 14.
11.

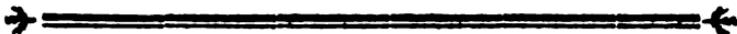
La tempérance consiste à modérer deux excès , celui des plaisirs , & celui de la curiosité ; celui des plaisirs , en se renfermant dans les bornes de la nécessité , pour satisfaire aux besoins de la vie ; celui de la curiosité , en la mortifiant en toutes choses. Comme les créatures sont , selon l'expression de l'Écriture , *des pièges où les insensés se laissent attraper* , il faut être continuellement sur ses gardes , pour en user avec grande modération , & réprimer sans cesse les mouvemens impétueux de la concupiscence des objets sensibles.

La justice , qui est le fondement des autres vertus , rend à chacun ce qui lui appartient ; mais pour être vraie , elle doit être sincère , & partir du fond du cœur : ainsi un débiteur , pour rendre justice à son créancier , doit le payer volontairement & promptement ; les devoirs des enfans envers leurs pères & mères , des serviteurs envers leurs maîtres ; & de tous les autres inférieurs envers leurs supérieurs , pour être vraiment justes , doivent être accompagnés de cette dette , qui ne s'acquitte jamais lors même qu'on la paye ; c'est-à-dire , d'une affection sincère & chrétienne. Mais ceux qui s'abandonnent aux désirs du siècle , ne s'aiment qu'eux-mêmes , & sont toujours prêts de commettre des injustices contre leur prochain.

La piété , qui est le culte que nous devons rendre à Dieu , en nous dévouant à son service , consiste , principalement à détacher son cœur de l'affection des créatures , & à mettre en Dieu toute sa confiance ; c'est pourquoi ceux qui se reposent sur leurs richesses , & qui s'y appuient en y mettant leur affection , ne sont pas moins idolâtres que ceux qui adorent l'or & l'argent sous la figure d'une statue ; c'est , pour ainsi dire , sacrifier à Bacchus , que de s'abandonner aux plaisirs de la table ; & à Venus , que de se plonger dans la volupté : il en est de même de ceux qui aiment passionnément les honneurs , & se rendent esclaves de la faveur des hommes pour y parvenir ; ils sont à leur manière dans l'idolâtrie & l'impiété , qui consiste proprement à se dévouer entièrement à l'amour de la créature , comme la piété est une consécration intérieure au service de Dieu , ce qui s'appelle dévotion.

La quatrième démarche d'un Chrétien pour s'élever à la perfection , c'est de vivre dans une continuelle attente du

bonheur que nous espérons , & d'y aspirer par l'exercice des bonnes œuvres , en vivant avec retenue & mortification en soi-même , avec équité & bonne foi envers le prochain , avec amour & religion à l'égard de Dieu. C'est par ces degrés que l'on arrive à la jouissance de la bienheureuse éternité , que nous attendons.



C H A P I T R E III.

Soumission aux Princes. Effusion de la grâce de J. C. D'où il nous a tirés , & à quoi il nous destine. S'appliquer aux bonnes œuvres. Fuir les disputes. Eviter les hérétiques déclarés. S. Paul prie Tite de venir le trouver. Salutations.

1. **A**DMONE illos principibus & potestatibus subditos esse , dicto obedire , ad omne opus bonum paratos esse :

1. neminem blasphemare , non litigiosos esse , sed modestos , omnem ostendentes mansuetudinem ad omnes homines.

3. Erasmus enim aliquando & nos insipientes , increduli , errantes , servientes desiderii & voluptatibus variis , in malitia & invidia agentes , odibiles , odientes invicem.

4. Cum autem benignitas , & humanitas apparuit Salvatoris nostri Dei ,

5. non ex operibus justitiæ , quæ fecimus nos , sed secundum suam misericordiam salvos nos fecit , per lavacrum regeneratio-

1. **A**VERTISSEZ-LES d'être soumis aux Princes & aux Magistrats , de leur rendre obéissance , d'être prêts à faire toute sorte de bonnes œuvres :

2. de ne médire de personne , de fuir les contentions , d'être équitables , & de témoigner toute la douceur possible à l'égard de tous les hommes.

3. Car nous étions aussi nous-mêmes autrefois insensés , désoberais , égarés du chemin de la vérité , asservis à une infinité de passions & de voluptés , menant une vie toute pleine de malignité & d'envie , dignes d'être haïs , & nous haïssans les uns les autres.

4. Mais † depuis que la bonté de Dieu notre Sauveur , & son amour pour les hommes a paru dans le monde ,

5. il nous a sauvés , non à cause des œuvres de justice que nous eûmes faites , mais à cause de sa miséricorde , par l'eau de sa renaissan-

† 2. Messe de Noël.

Supr. 2.
11.
2. Tim.
1. 9.

ce, & par le renouvellement * du Saint-Esprit,

6. qu'il a répandu sur nous avec une riche effusion par J. C. notre Sauveur :

7. afin qu'étant justifiés par sa grâce, nous devinssions héritiers de la vie éternelle, selon l'espérance que nous en avons †.

8. C'est une vérité très-certaine *, & dans laquelle je désire que vous affermissiez les fidèles : Que ceux qui croient en Dieu, doivent être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres. Ce sont là des choses vraiment bonnes & utiles aux hommes.

1. Tim. 9. Mais fuyez les questions im-
2. 4. 4. 7. pertinentes, les généalogies, les
2. Tim. disputes, & les contestations de la
2. 23. loi *, parce qu'elles sont vaines & inutiles.

10. Evitez celui qui est hérétique, après l'avoir averti une première & une seconde fois ;

11. sachant que quiconque est en cet état, est perverti, & qu'il pêche, comme un homme qui se condamne lui-même par son propre jugement.

12. Lorsque je vous aurai envoyé Artemas ou Tychique, ayez soin de venir promptement me trouver à Nicopolis, parce que j'ai résolu d'y passer l'hiver.

13. * Envoyez devant Zenas le Jurisconsulte, & Apollon, & ayez soin qu'il ne leur manque rien.

14. Que nos frères apprennent

†. 5. *lett.* & du renouvellement. = †. 8. D'autres rapportent cela aux vérités précédentes. = †. 9. *expl.* touchant les cérémonies de la loi. = †. 13. *ans.* donnez tout le meilleur ordre que vous pourrez pour le voyage, &c.

nis & renovationis Spiritus sancti,

6. quem effudit in nos abundè per Jesum Christum Salvatorem nostrum :

7. ut justificati gratiâ ipsius, heredes simus secundum spem vitæ æternæ.

8. Fidelis sermo est, & de his volo te confirmare: ut curent bonis operibus præesse qui credunt Deo. Hæc sunt bona & utilia hominibus.

9. Stultas autem questiones & genealogias, & contentiones, & pugnas legis devita; sunt enim inutiles & vanæ.

10. Hæreticum hominem, post unam & secundam correptionem devita;

11. sciens quia subversus est, qui ejusmodi est, & delinquit, cum sit proprio judicio condemnatus.

12. Cum misero ad te Artemam, aut Tychicum, festina ad me venire Nicopolim: ibi enim statui hiemare.

13. Zenam legisperitum, & Apollo sollicitè præmitte, ut nihil illis desit.

14. Discant autem &

*bonni bonis operibus præ-
esse ad usus necessarios , ut
non sint infructuosi.*

aussi à être toujours les premiers à
pratiquer les bonnes œuvres * ,
lorsque le besoin & la nécessité le
demandent , afin qu'ils ne demeu-
rent point stériles & sans fruit.

15. Salutant te qui me-
cum sunt omnes : saluta
eos qui nos amant in fide.
Gratia Dei cum omnibus
vobis. Amen.

15. Tous ceux qui sont avec moi,
vous saluent. Saluez ceux qui nous
aiment dans l'union de la foi. La
grâce de Dieu soit avec vous tous.
Amen.

†. 14. *autr. pour les nécessités de la vie , selon ce que S. Paul recom-
mande si souvent de travailler pour gagner sa vie.*

S E N S L I T T É R A L .

†. 1. **A**VERTISSEZ-LES d'être soumis aux Princes & aux Ma-
gistrats , de leur rendre obéissance , d'être prêts à faire
toute sorte de bonnes œuvres.

Avertissez-les Crétois d'être soumis. Cet avis étoit important ;
car il y avoit parmi les Juifs des gens de la secte de Judas Ga-
liléen , qui disoient qu'il n'y avoit point d'autre maître que
Dieu seul ; d'autres qui croyoient que la profession de Chris-
tianisme donnoit la liberté aux esclaves ; ce qui rendoit l'E-
vangile odieux aux Gentils.

Aux Princes & aux Magistrats , c'est-à-dire , aux Puissances
séculières , quelles qu'elles soient , infidelles , ou autres. Voyez
Rom. 13. 1. 1. Pier. 2. 14.

De leur rendre obéissance , en observant tout ce qu'ils ordon-
nent , & qui est conforme à la loi de l'Evangile.

D'être prêts à faire toute sorte de bonnes œuvres , c'est-à-dire ,
d'exécuter promptement & de bon cœur tout le bien qu'on
peut faire , ou qui est prescrit par les supérieurs , mais s'ils
commandent quelque chose de contraire à la loi de Dieu , on
doit dire , comme les Apôtres : *Il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux*
hommes. AB. 5:
29.

†. 2. *De ne médire de personne , de fuir les contentions , d'être*
équitables , & de témoigner toute la douceur possible à l'égard de
tous les hommes.

De ne médire de personne. La médifance comprend tout ce qui
se dit contre le prochain par haine ou par mépris.

De fuir les contentions , les querelles & les procès.

D'être équitables , retenus & modérés. Voyez 1. Tim. 3. 3.

Et de témoigner toute la douceur possible à l'égard de tous les hommes , soit infidelles ou ennemis.

¶ 3. *Car nous étions aussi nous-mêmes autrefois insensés , désobéissans , égarés du chemin de la vérité , asservis à une infinité de passions & de voluptés , menant une vie toute pleine de malignité & d'envie , dignes d'être haïs , & nous haïssans les uns les autres.*

Car. L'Apôtre donne la raison pour laquelle nous devons être doux , modestes & humbles à l'égard de tous.

Nous étions , soit Gentils , soit Juifs , au nombre desquels se met l'Apôtre , insensés , c'est-à-dire , dépourvus de la vraie sagesse , qui consiste dans la connoissance du véritable bonheur , & des moyens pour y arriver.

Désobéissans , qui résistent à la vérité , comme la plupart des Juifs , & saint Paul même avant sa conversion.

Egarés du chemin de la vérité , ne connoissant point le vrai Dieu , & ne l'adorant point en esprit , comme il veut être adoré.

Asservis à une infinité de passions & de voluptés , c'est-à-dire , attachés par autant de chaînes que nous avons de désirs déréglés. Voyez Jean 8. 34. 2. Pier. 2. 19.

Menant une vie toute pleine de malignité & d'envie , c'est-à-dire , d'une mauvaise volonté de nuire au prochain par esprit de vengeance & de déplaisir de le voir jouir de quelque avantage considérable.

Dignes d'être haïs , par le dérèglement de leurs mœurs , & attirent sur eux l'aversion de Dieu & des hommes.

Et nous haïssans les uns les autres , comme il arrive ordinairement à ceux qui ne recherchent que leur agrandissement , ou leur intérêt particulier.

¶ 4. *Mais depuis que la bonté de Dieu notre Sauveur , & son amour pour les hommes a paru dans le monde.*

Mais , &c. L'Apôtre après avoir représenté l'état misérable où étoient les hommes dans leur incrédulité , montre quelle a été la bonté de Dieu , d'avoir envoyé un Rédempteur pour les sauver. Voyez Tite 2. 10. 11.

Et son amour pour les hommes , c'est-à-dire , sa charité inconcevable pour des serviteurs ingrats & infidelles. Voyez Jean 3. 16. a paru dans le monde , par la prédication des Apôtres.

¶ 5. *Il nous a sauvés , non à cause des œuvres de justice que nous eussions faites , mais à cause de sa miséricorde , par l'eau de la renaissance , & par le renouvellement du Saint-Esprit.*

Il nous a sauvés , par sa Passion , de la tyrannie du démon ,

de la mort & du péché , & par la participation des Sacremens il nous communique les mérites de sa mort , & nous met en état d'obtenir le salut éternel.

Non à cause des œuvres de justice que nous eussions faites. Car pour nous appeler au salut éternel , Dieu n'a regardé ni les œuvres morales des payens , ni les œuvres de la loi de Moÿse , ni les bonnes œuvres que nous devons faire dans l'état de sa grâce.

Mais à cause de sa miséricorde , c'est-à-dire , par l'effet d'une bonté toute gratuite qu'il a eu pitié de nous. Voyez Ephes. 2. 8. 9.

Par l'eau de la renaissance , &c. c'est-à-dire , par le Baptême qui nous fait enfans de Dieu , & nous donne une nouvelle naissance par la grâce du Saint-Esprit , qui est répandue en nous avec abondance.

ψ. 6. *Qu'il a répandu sur nous avec une riche effusion par J. C. notre Sauveur.*

Qu'il a répandu sur nous les dons du Saint-Esprit avec la grâce sanctifiante , par laquelle il descend dans nos ames , & y fait sa demeure. Voyez Rom. 5. 5. *Autr.* L'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné.

Avec une riche effusion du Saint-Esprit sur toute l'Eglise , comme il a paru le jour de la Pentecôte sur les Apôtres & les disciples , qui représentoient l'Eglise , mais encore sur chaque fidelle qui reçoit la grâce sanctifiante , qui le fait enfant de Dieu , & lui donne droit à la vie éternelle , & dont l'ame est enrichie de la foi , de l'espérance , de la charité , & des autres vertus & dons du Saint-Esprit.

Par J. C. notre Sauveur , qui nous a mérité par sa Passion cette effusion de grâces.

ψ. 7. *Afin qu'étant justifiés par sa grâce , nous devinssions héritiers de la vie éternelle , selon l'espérance que nous en avons.*

Afin qu'étant justifiés , c'est-à-dire , sanctifiés & renouvelés intérieurement ; Par sa grâce , par un don de Dieu tout gratuit. Voyez Ephes. 2. 8.

Nous devinssions héritiers de la vie éternelle , c'est-à-dire ; qu'étant justifiés par la grâce de Dieu , & devenus ses enfans adoptifs , nous aurons droit à la vie éternelle. Voyez Rom. 8. 17.

Selon l'espérance que nous en avons , établie sur les promesses de Dieu , qui nous en assure , en nous donnant son

amour pour gage de sa promesse. Voyez Rom. 8. 24.

ψ. 8. *C'est une vérité très-certaine, & dans laquelle je désire que vous affermissiez les fidèles : que ceux qui croient en Dieu, doivent être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres. Ce sont-là des choses vraiment bonnes & utiles aux hommes.*

C'est une vérité très-certaine. Quelques-uns rapportent cela aux vertus précédentes ; au sujet de la bonté de Dieu ; de notre vocation gratuite, & de notre changement intérieur. Voyez 1. Tim. 1. 15. ch. 3. v. 1. & ch. 4. v. 9.

Et dans laquelle je désire que vous affermissiez les fidèles, c'est-à-dire, que vous leur enseigniez cette maxime avec autorité, & que vous l'assuriez constamment.

Que ceux qui croient en Dieu, c'est-à-dire, qui ont une créance ferme & assurée, ayant Dieu pour garant.

Doivent être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres, non-seulement faire eux-mêmes de bonnes œuvres, mais aussi en montrer l'exemple à d'autres, & les y porter par une sainte émulation de leur salut.

Ce sont-là des choses, &c. bonnes & excellentes en elles-mêmes, par lesquelles on arrive à la jouissance de la félicité éternelle.

ψ. 9. *Mais fuyez les questions impertinentes, les généalogies, les disputes, & les contestations de la loi, parce qu'elles sont vaines & inutiles.*

Mais fuyez les questions impertinentes. Grec. Réprimez. Voyez 2. Tim. 2. 16.

Les généalogies. Voyez 1. Tim. 1. 4.

Les disputes & les contestations de la loi. Voyez 1. Tim. 6. 4. 2. Tim. 2. 23.

ψ. 10. *Évitez celui qui est hérétique, après l'avoir averti une première & une seconde fois.*

Évitez celui qui est hérétique, c'est-à-dire, n'ayez point de commerce avec celui qui ayant fait profession de la Religion Chrétienne, soutient avec opiniâtreté une erreur contre la foi de l'Eglise Catholique.

Après l'avoir averti une première & une seconde fois d'une manière forte & vive, en le menaçant de l'excommunier, s'il ne se corrige. L'Eglise a tiré de cet endroit de l'Apôtre les monitions qu'elle fait avant d'excommunier, pour imiter l'ordre que le Fils de Dieu a prescrit dans la correction fraternelle. Voyez Matth. 18.

ψ. 11. *Sachant que quiconque est en cet état, est perverti, & qu'il*

qu'il pêche, comme un homme qui se condamne lui-même par son propre jugement.

Sachant par expérience, qu'il est inutile d'avertir davantage un tel homme, que quiconque est en cet état, c'est-à-dire, qui ayant été averti & repris plusieurs fois, demeure obstinément dans son erreur, est perverti, & entièrement corrompu; le fondement de la foi étant détruit dans son esprit, il est incapable de se corriger par les avertissemens qu'on lui donne.

Et qu'il pêche par malice, & non par ignorance, comme un homme qui se condamne lui-même par son propre jugement, puisqu'il ne le fait qu'après avoir été averti: d'ailleurs, en se séparant lui-même par sa rébellion, prévient le jugement de l'Evêque, & prononce contre lui-même sa sentence.

¶ 12. Lorsque je vous aurai envoyé Artemas, ou Tychique, ayez soin de venir promptement me trouver à Nicopolis, parce que j'ai résolu d'y passer l'hiver.

Lorsque je vous aurai envoyé Artemas, pour gouverner l'Eglise de Crète en votre absence. Saint Paul ne fait nulle mention ailleurs de ce disciple.

Ou Tychique; ce disciple, dont il est souvent parlé, avoit accompagné l'Apôtre depuis la Judée jusqu'à Rome, d'où il l'envoyoit tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, pour le service de l'Eglise. Voyez Act. 20. 4. Coloss. 4. 7. 2. Tim. 4. 12.

Ayez soin de venir promptement de Crète, me trouver à Nicopolis, ville d'Epire ou de Thrace, pour y recevoir de nouvelles instructions.

Parce que j'ai résolu d'y passer l'hiver, non point pour éviter les incommodités du temps, & prendre quelque repos, mais pour y régler les affaires de cette Eglise.

¶ 13. Envoyez devant Zenas le Jurisconsulte, & Apollon, & ayez soin qu'il ne leur manque rien.

Envoyez devant Zenas le Jurisconsulte, ou Docteur de la loi. On appelloit parmi les Juifs, Jurisconsultes, ceux qui étoient versés dans la science de la loi de Moïse, & qui l'expliquoient au peuple. Il se peut faire que Zenas, après avoir embrassé la Religion chrétienne, ait retenu ce nom & cette fonction dans l'Eglise.

Et Apollon, Juif originaire d'Alexandrie, éloquent, & fort versé dans les Ecritures. Voyez Act. 18. 24. 1. Cor. 1. 12.

Et ayez soin qu'il ne leur manque rien de tout ce qui leur est nécessaire pour leur voyage, en les faisant accompagner, selon la coutume. Autr. Pourvoyez avec soin au voyage de
Nouveau Testament. Tome VII.

Zenas & d'Apollon , qui étant peut-être partis de Rome , par l'ordre de l'Apôtre , passaient par l'isle de Crète pour aller en Judée ou en Syrie.

Ÿ. 14. *Que nos frères apprennent aussi à être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres , lorsque le besoin & la nécessité le demandent , afin qu'ils ne demeurent point stériles & sans fruit.*

Que nos frères , les Chrétiens de Crète , apprennent aussi à être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres , c'est-à-dire , à fournir aux ouvriers Evangéliques , ce qui leur est nécessaire pour leur voyage.

Lorsque le besoin & la nécessité le demandent , c'est-à-dire , dans toutes les occasions où le prochain a besoin de nous.

Afin qu'ils ne demeurent point stériles & sans fruit , c'est-à-dire , qu'ils ne regardent pas comme une charge & une peine , lorsqu'on les excite à pratiquer les œuvres de miséricorde ; car ce n'est pas tant une charge pour eux , qu'une occasion favorable de profiter , puisqu'elle leur mérite une vie éternelle.

Ÿ. 15. *Tous ceux qui sont avec moi vous saluent. Saluez ceux qui nous aiment dans l'union de la foi. La grâce de Dieu soit avec vous tous. Amen.*

Tous ceux qui sont avec moi ; Luc , Timothée , Epaphras , & les autres compagnons de saint Paul , vous saluent , c'est-à-dire , vous souhaitent toute sorte de bonheur & de prospérité , & sur-tout le salut éternel.

Saluez ceux qui nous aiment , non par un sentiment humain , comme les mères aiment leurs enfans , & les femmes leurs maris ; mais dans l'union de la foi , & d'un amour tout spirituel.

La grâce de Dieu soit avec vous tous , c'est-à-dire , je souhaite que Dieu vous aime & vous favorise de ses dons. L'Apôtre , dans toutes ses Epîtres , souhaite à ceux à qui il écrit , ce secours divin , qui est le principe de toutes sortes de biens.

Amen. Ce mot Hébreu à la fin des prières sert pour y donner son approbation & son consentement : mais à la fin des Epîtres des Apôtres , il marque qu'on croit ce qui est écrit : ce mot , *Ainsi soit* , est demeuré à la fin de ces Epîtres ; parce que l'Eglise à laquelle s'adressoit la Lettre , le prononçoit quand on-l'avoit lue.



S E N S S P I R I T U E L .

Ÿ. 1. **A**VERTISSEZ-LES d'être soumis aux Princes & aux Magistrats, &c.

Voyez ce sujet traité. Rom. 13. 1. & 1. Pier. 2. 14.

Ÿ. 2. *De ne médire..... & de témoigner toute la douceur possible à l'égard de tous les hommes.*

S'il est vrai qu'il n'y a point de bornes dans l'amour que l'on doit rendre à Dieu : *Modus amandi Deum est amara sine modo* ; on en peut dire à peu près de même de l'amour qu'on doit au prochain ; c'est ce que l'Apôtre nous fait entendre , quand il nous dit ici que nous devons *témoigner toute la douceur possible à l'égard de tous les hommes* , *OMNEM ad omnes*.

Notre divin Sauveur nous a instruits de cette vérité si recommandable & si nécessaire , non-seulement par ses paroles , mais aussi par son exemple dans tout le cours de sa vie. *Apprenez de moi* , dit-il , *que je suis doux & humble de cœur*. C'est ce qui avoit été prédit par Isaïe , en ces termes figurés : *Il ne brisera point le roseau cassé , & n'achevera point d'éteindre la mèche qui fume encore*. Ne voit-on pas aussi avec quelle douceur il a tâché de gagner les pécheurs les plus décriés & les plus endurcis ? N'a-t-il pas fait voir cet excès de douceur , en souffrant pendant plus de trois ans la grossièreté de ses Apôtres ? Comment en a-t-il usé à l'égard des Juifs , qui lui ont fait tant d'outrages ? *Quand on l'a chargé d'injures , il n'a point répondu par des injures ; quand on l'a maltraité , il n'a point fait de menaces* , dit saint Pierre , *mais il s'est livré entre les mains de celui qui le jugeoit injustement*.

Tous les Saints , les Apôtres les premiers , & tous les Disciples de J. C. ont imité sa douceur & sa patience ; il n'est pas besoin d'en rapporter des exemples qui ont éclaté dans une infinité de Chrétiens , qui ont souffert la mort même , en conservant toujours cette excellente vertu. Mais si cette vertu est nécessaire à tous les Chrétiens , elle l'est sur-tout aux Pasteurs , & à tous ceux qui conduisent les autres : leur conduite doit être si sage & si tempérée , dit saint Grégoire , qu'ils allient avec la sévérité d'un père , une douceur & une tendresse vraiment maternelle. Il faut qu'ils se rendent si bons & si accessibles à ceux qui leur sont soumis , qu'ils ne rougissent point de leur découvrir leurs fautes les plus secrètes , afin que lorsqu'ils

sont tentés, & qu'ils se trouvent dans l'agitation & le trouble; ils puissent recourir à leurs Pasteurs, comme un enfant qui se jette dans le sein de sa mère. Ainsi, lors même qu'un Pasteur est obligé d'user de châtiment envers ceux qui péchent, il doit toujours conserver les marques de la charité; ce qui a fait dire à saint Augustin, qu'un Pasteur venoit bien plutôt à bout de corriger les vices les plus enracinés, par la voie de la douceur,

Augst.
ep. 64. que par les menaces & la sévérité: *Ista tolluntur magis docendo quam jubendo, magis monendo quam minando.*

¶ 3. Car nous étions aussi nous-mêmes autrefois insensés, &c.

Ceux qui avoient été convertis à la foi de J. C. pouvoient dire qu'il ne leur étoit pas possible, de vivre en paix & sans aigreur avec les infidèles, parmi lesquels ils étoient obligés de demeurer; que c'étoient des impies & des scélérats; qu'ils en recevoient continuellement des outrages, des insultes, & toutes sortes de mauvais traitemens: Comment demeurer tranquilles avec des gens de cette sorte.

Le saint Apôtre leur répond, que tout cela ne devoit point troubler leur repos d'esprit & leur douceur; que ces pauvres gens ensevelis dans les ténèbres du paganisme, étoient bien dignes de compassion; qu'il falloit que des Chrétiens considérassent que c'étoient là les vices & les dérèglemens de la Gentilité & de l'ignorance de Dieu où étoient ces infidèles; qu'ils reconnussent la différence qu'il y avoit entre la vie chrétienne, dans laquelle ils avoient le bonheur de vivre, & celle où ils avoient été auparavant; qu'ils admirassent la grâce que Dieu leur avoit faite; & qu'ils lui en eussent une reconnoissance infinie; qu'enfin ils eussent pitié de ces pauvres aveugles engagés dans les ténèbres de l'infidélité, & qu'ils priaissent Dieu pour eux, afin qu'il les éclairât, & qu'il les fît participans des grâces du Christianisme. C'étoient-là les avis que S. Paul ordonnoit à Tite de donner aux fidèles de Crète, pour conserver la douceur chrétienne. » Cette vue de ce que nous avons été, » dit saint Chrysostôme, nous engage à être doux, modestes » & humbles à l'égard de tous: une personne qui reconnoit » de bonne foi qu'il étoit engagé dans de grands désordres, ne » doit pas, lorsqu'il s'en voit délivré, insulter à ceux qui y » sont encore; il doit plutôt prier pour eux, & rendre grâces » à Dieu qui lui a fait miséricorde, & qui l'a tiré de ses égare- » mens. Toutes les fois donc, continue ce Père, que vous » serez tenté de faire des reproches à quelqu'un, jetez auparavant les yeux sur vous & sur votre première vie, joignez

» à cela l'incertitude de l'avenir , & ainsi vous arrêterez l'im-
 » pétuosité de votre esprit , & vous retiendrez votre langue ;
 » car quoique vous ayez mené une vie vertueuse depuis votre
 » enfance , n'avez-vous pas commis encore plus de péchés que
 » vous n'avez pratiqué de vertus ? Quand vous n'en auriez
 » point commis , ou , pour mieux dire , quand vous croiriez
 » n'en avoir point commis , souvenez-vous au moins que cela
 » ne vient pas de vos forces , mais de la grâce de Dieu ; si
 » Dieu n'avoit pas appelé à la foi vos pères & vos ayeux ,
 » vous seriez demeuré infidelle : si Dieu ne vous avoit procuré
 » une bonne éducation , enfin si Dieu ne vous avoit prévenu ,
 » soutenu & fortifié par la grâce , ne seriez-vous pas tombé
 » dans les mêmes désordres que les plus grands pécheurs ; n'y
 » tomberiez-vous pas encore tous les jours , s'il ne continuoit
 » de vous protéger ? Un grand Saint n'a-t-il pas dit , qu'il
 » n'y a point de péché , pour horrible qu'il soit , qu'un homme
 » ait commis , qu'un autre ne puisse commettre pareillement ,
 » si celui qui est le conducteur de l'homme , ne l'en préservoit
 » par sa grâce ? *Nullum est peccatum quod fecit homo , quod non*
 » *possit facere alter homo , si desit rector , à quo factus est homo.*

Aug.
lib. 50.
hom. 23.

¶ 4. & 5. Mais depuis que la bonté de Dieu notre Sauveur , & son amour pour les hommes , a paru dans le monde , il nous a sauvés , non à cause des œuvres de justice que nous eussions faites , mais à cause de sa miséricorde , &c.

Entre toutes les vérités que la Religion Chrétienne propose aux fidèles , il y en a peu de plus incompréhensible que l'excès de l'amour que Dieu a fait paroître envers les hommes , en leur envoyant un Sauveur pour les tirer de l'état misérable où le péché les avoit réduits , Dieu qui est riche en miséricorde , étant
 poussé par l'amour extrême dont il nous a aimés , lorsque nous étions
 morts par nos péchés , nous a rendu la vie en J. C. Pour bien comprendre la grandeur de ce bienfait , il faudroit connoître & ressentir sa misère , & bien comprendre l'état déplorable où nous étions avant que la bonté de Dieu eût paru pour nous en tirer. Nous étions , dit saint Paul , *insensés , asservis à une infinité de passions & de voluptés , menant une vie toute pleine de malignité & d'envie , dignes d'être haïs , & nous haïssant les uns les autres.* On voit dans ce portrait d'un enfant d'Adam ce qu'il est par sa nature après le péché , & ce qu'est un homme abandonné à lui-même sans le secours de son Rédempteur. Car , comme dit saint Augustin , le premier homme ayant communiqué son péché par la voie de la génération à toute sa postérité , ce

Ephes. 2.
4. 5.

Aug. in
Enchir.
cap. 25.
& 26.

malheureux péché l'a entraîné dans des erreurs & des peines différentes, qui devoient enfin être suivies d'un supplice éternel, que tous les hommes devoient souffrir dans les enfers avec les anges déserteurs : le mal étoit d'autant plus grand, qu'il étoit sans remède, & qu'il s'augmentoît tous les jours, les hommes se roulant de péché en péché, & augmentant leur condamnation. La plupart des hommes ne savoient si le monde avoit commencé, & s'il devoit finir : tout le monde étoit idolâtre, si on en excepte les Juifs, entre lesquels il y en avoit bien peu qui se fussent garantis de la corruption générale des vices, qui s'étoit répandue parmi eux, aussi-bien que parmi les infidèles.

Bernard.
in Epiph.
Domini.
serm. 1.

Voilà quel étoit l'état de la nature humaine, lorsque le Sauveur du monde est venu pour la tirer de ce gouffre de misères. Mais qu'il y en a peu parmi les gens du siècle, dit saint Bernard, qui fassent attention à la consolation infinie que J. C. nous a procurée par son Incarnation ? Ils sont tellement occupés de leurs affaires temporelles, qu'ils sont insensibles à cet effet prodigieux de la miséricorde de Dieu, ne faisant point d'attention sur leur misère, toute effroyable qu'elle soit, faut-il être surpris s'ils n'en font point sur la miséricorde infinie de Dieu à leur égard ? Combien y en a-t-il même qui vivent comme si J. C. n'étoit point venu au monde, qui sont insensés, incrédules, esclaves de leurs passions, tels que l'Apôtre les dépeint, dont la condamnation sera d'autant plus terrible, que l'abus qu'ils auront fait des grâces de Dieu, sera plus criminel. Que les Pasteurs disent donc avec saint Bernard à ces malheureux Chrétiens : Ne méprisez pas, mon cher frère, la miséricorde de Dieu, si vous voulez éviter d'éprouver la rigueur de sa justice, ou plutôt, de sa colère, de son indignation, de sa jalousie, & de sa fureur : *Noli ergo contemnere Dei misericordiam, si non sentire vis justitiam, sed iram, sed indignationem, sed emulationem, sed furorem.*

¶. 5. jusqu'au 9. *Par l'eau de la renaissance ; & par le renouvellement du Saint-Esprit.*

Nous sommes sauvés par la vertu des eaux du Baptême, Rom. 8. non-seulement en espérance, comme le dit notre saint Apôtre : 24. *Spe salvi facti sumus* : ce n'est pas que dès cette vie on ne soit délivré effectivement de ses péchés, & véritablement justifié, quand on a reçu le Baptême ; mais parce qu'on est encore en danger de commettre de nouveaux péchés, & que les plus 3. justes en commettent tous les jours beaucoup : *Nous faisons*

Jacob. 2.
3.

tous les jours beaucoup de fautes, dit saint Jacques : nous avons besoin d'être continuellement assistés de la grâce de Dieu, pour nous empêcher de la perdre entièrement ; de même qu'un vaisseau qui a évité plusieurs dangers, n'est pas plus assuré s'il est encore en pleine mer, & a besoin d'un bon pilote pour le conduire au port ; & jusqu'à ce qu'il y soit arrivé, on ne peut pas dire absolument qu'il soit sauvé, quoiqu'il soit en un état qu'il ne manque de rien. La vie présente n'est pas exposée à de moindres dangers qu'un vaisseau l'est sur la mer : c'est pour-quoi, quelque grâce que l'on ait reçu, elle ne peut nous garantir des tentations suivantes, celles que l'on a vaincues ne nous assurent pas contre celles de l'avenir, jusqu'à ce que nous soyons arrivés au port, où il n'y aura plus aucun danger, & qu'on jouira du bonheur éternel sans le pouvoir perdre.

¶. 9. *Mais fuyez les questions impertinentes, &c. Voyez sur ce sujet, 1. Tim. 1. 4. & 4. 7. 2. Tim. 2. 23.*

¶. 10. *jusqu'au 14. Evitez celui qui est hérétique, après l'avoir averti, &c. Voyez 1. Tim. 2. 25.*

¶. 14. *Que nos frères apprennent aussi à être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres, lorsque le besoin & la nécessité le demandent, &c.*

Saint Paul ordonne à Tite, d'enseigner aux fidèles de se rendre excellens en bonnes œuvres, en sorte, qu'on puisse remarquer la différence qu'il y a entre eux & les payens : il ne veut pas cependant qu'ils donnent leur bien aux personnes qui ne seront pas en nécessité ; car ce ne seroient pas des œuvres chrétiennes, mais plutôt de vanité, s'ils ne se tenoient dans les bornes qu'il leur prescrit, de ne donner qu'à ceux qui sont véritablement pauvres, *ad usus necessarios* : ce qui se doit entendre de toutes les personnes qui ont une véritable nécessité dans leur condition, & non pas seulement de ceux qui n'ont pas de biens, mais qui peuvent gagner leur vie par leur travail ; car leur santé leur tient lieu de richesses ; au lieu que d'autres qui auront quelques biens, ne laisseront pas d'être effectivement plus pauvres, parce qu'ils auront de grandes charges, auxquelles ils ne pourront fournir : ces bornes que saint Paul met dans les aumônes, ne favorisent point l'avarice ; car cela ne doit point empêcher de donner abondamment, n'y ayant que trop de sujets d'employer le bien que l'on a ; mais il enseigne les moyens de faire l'aumône chrétiennement, & en tirer du fruit pour soi & pour ceux à qui on la fait, *ut non sint infructuosi* ; bien souvent on nuit au lieu de servir, quand on donne du

bien à des gens qui n'en ont pas besoin , cela servant à entretenir leur paresse , & les empêcher d'en gagner par leur travail , ou à l'employer en débauches : Dieu n'a point promis de récompenser ces sortes d'aumônes.

Origen. Nous avons besoin , dit Origene , d'être de fidelles & de prudens dispensateurs des biens dont nous sommes chargés , *comm. in cap. 24. Matth.* afin d'en faire part à chacun selon ses besoins , nous souvenant de ce qui est écrit , que bienheureux est celui qui comprend jusqu'où doit aller le secours qu'il doit donner au pauvre & à l'affligé : *Beatus qui intelligit super egenum & pauperem* ; car , continue ce saint Docteur , il ne suffit pas de donner , mais il faut donner avec prudence & conformément aux nécessités d'un chacun , *ad usus necessarios.*

ψ. 15. *Tous ceux.... Saluez ceux qui nous aiment , dans l'union de la foi , &c.*

Il y a bien des sortes d'amitié parmi les hommes , parce qu'il y a bien des considérations particulières qui les forment , comme l'intérêt , le plaisir , & plusieurs autres sortes de choses en quoi s'accordent les amis ; car la ressemblance est le fondement de l'amitié. Mais on peut dire que toutes les amitiés , qui ne sont point selon la foi , sont fausses & nuisibles. Il n'est pas nécessaire de prouver cette vérité , il n'est que trop ordinaire parmi les Chrétiens , qu'on trouve dans toutes sortes d'états , des personnes à qui l'amour déréglé , qu'ils ont les uns pour les autres , fait commettre de grands péchés ; un tel amour n'est point selon la foi , mais il est tout humain & animal : Car *Eccli. 13. 19.* tout animal aime son semblable ; cependant l'Apôtre saint Paul veut , que tout autre amour soit banni d'entre les fidelles , ne voulant avoir d'union qu'avec ceux qui s'aiment selon la foi. Celui qui aime selon la foi , aime pour l'éternité ; parce que *Psal. 18.* la charité , qui est le principe de cette amitié , demeure éternellement : mais celui qui n'aime point selon la foi , aime pour le temps ; le temps passera , & son amour passera aussi , & même passe souvent avant que le temps soit passé. Tout Chrétien qui aime selon la foi , perd son ame afin de la sauver ; c'est-à-dire , qu'au lieu de rechercher les plaisirs & les joies de ce monde , il les fuit avec le même empressement que les autres les recherchent , pour mener , à l'exemple de J. C. & des Saints , les fidelles serviteurs , une vie laborieuse , pénitente & mortifiée.

